

Chez **TEX POINT APPAREL COMPANY SL**, nous considérons les systèmes de management interne comme un élément fondamental dans un environnement de plus en plus concurrentiel, où les clients rehaussent continuellement leurs exigences concernant les produits dont ils ont besoin ainsi que la sécurité de leurs transactions.

Nous souhaitons garantir une qualité homogène des produits fabriqués et réduire au minimum l'impact environnemental de notre activité, en assurant aux clients la pleine satisfaction de leurs exigences et/ou spécifications et en mettant progressivement en œuvre des systèmes qui améliorent la qualité de nos produits.

Afin de garantir la qualité de nos produits et services, **TEX POINT** préconise la mise en œuvre de systèmes de contrôle et de sécurité tout au long de la chaîne de production, depuis la fabrication des matières premières jusqu'au service après-vente, en mettant en place un système global de management de la qualité conforme à la norme **UNE-EN-ISO 9001:2015**. Ses activités sont documentées afin que l'ensemble du personnel connaisse ses fonctions et responsabilités, puisse consulter facilement toute question relative au processus de travail et que le respect de toutes les exigences qui y sont décrites soit garanti.

Le champ d'application du système est défini comme suit : commercialisation en gros de produits textiles et sportifs (marque **MUSAI**)

TEX POINT APPAREL COMPANY SL considère que son capital le plus important est son personnel. La priorité de l'entreprise est donc de maintenir de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'un personnel motivé et engagé envers les systèmes de management mis en place, afin d'accroître l'excellence et la productivité de l'entreprise.

La **POLITIQUE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ** définit les principes sur lesquels reposent ses actions et ses décisions en matière de management interne :

- Impliquer tous les membres de l'organisation dans le développement et l'**amélioration continue** du système de management, en les faisant participer à son maintien.
- **Respecter la législation et la réglementation en vigueur** dans le secteur, ainsi que les autres exigences auxquelles l'organisation souscrit, en assurant leur mise à jour et leur adéquation aux activités exercées.
- Créer au sein de l'organisation une culture permettant d'anticiper les besoins de nos **clients**, de détecter les incidents et de répondre à leurs besoins et réclamations, avec pour objectif principal la satisfaction de leurs attentes.
- Sensibiliser et impliquer l'ensemble du personnel de l'organisation, ainsi que les sous-traitants et les fournisseurs, dans la **prévention de la pollution** et la réduction des consommations et des déchets générés, ainsi que dans la prévention des blessures et des atteintes à la santé.
- Définir des **objectifs et des cibles** en matière de qualité, d'environnement, de sûreté de la chaîne d'approvisionnement et de santé et sécurité au travail, et en garantir l'atteinte par la planification et l'affectation des ressources nécessaires, afin d'assurer l'amélioration continue de notre organisation.
- Attribuer efficacement les fonctions et responsabilités du personnel, en lui fournissant les **moyens techniques et financiers nécessaires** à l'exécution efficace de son travail.
- Garantir la **consultation et la participation** des travailleurs, ainsi que la formation et les informations dont ils ont besoin.
- - Fournir au personnel la **formation** spécifique initiale et continue nécessaire pour garantir la bonne exécution de son travail, ainsi que les moyens techniques requis, en favorisant la formation interne et la sensibilisation à la sécurité dans la distribution commerciale.
- - Garantir la **sécurité des communications**, ainsi que les aspects complémentaires de la sûreté de la chaîne d'approvisionnement et la fiabilité des informations fournies ou reçues par leur intermédiaire.
- **Collaborer avec les autorités douanières** dans la lutte contre les infractions à l'ordre juridique dans le commerce national et international.
- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour **éliminer les dangers et réduire les risques** pour la santé et la sécurité au travail.